

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES:** Mme Patricia VERGNAUD qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU

Date de la convocation : 01/10/2024

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2024-10/02**

**OBJET : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC A LA CAILLERE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'achat formulée par la Société Hell Drivers (siren 892094228) pour une emprise du domaine public,

Vu l'avis du service du domaine en date du 12 avril 2024, estimant le prix du terrain à 1 €/m<sup>2</sup>,

Considérant que l'emprise de 576 m<sup>2</sup>, située à la Caillère, ne dessert que la propriété de la Société Hell Drivers,

Considérant que cette cession nécessite une désaffectation et un déclassement préalable du domaine public,

Considérant que le prix de cession proposé s'élève à 576 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de désaffecter et de déclassement la surface de 576 m<sup>2</sup> du domaine public,
- Autorise la cession de cette parcelle à Hell Drivers, au prix de 576 €,
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Pascal CAILLE

LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

